


RELATIONS PRESSE CONFEDERALES



Communiqué de presse

Arrêts maladie : le gouvernement choisit la répression plutôt que la prévention

À la suite des annonces du ministre du Travail du 9 avril 2026 sur la hausse des arrêts maladie, la CGT dénonce **une nouvelle offensive contre les droits des travailleur.euses, fondée sur une logique de contrôle et de suspicion généralisée.**

Sous couvert de maîtrise des dépenses, le gouvernement prévoit plusieurs mesures issues de la LFSS 2026 :

- limitation de la durée de prescription des arrêts de travail,
- obligation de renseigner les motifs médicaux par les prescripteurs,
- plafonnement de la durée des indemnités journalières en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle.

À ces dispositions s'ajoutent de nouvelles annonces visant à intensifier les contrôles, tant sur les assuré-es que sur les médecins prescripteurs.

La CGT constate que ces mesures s'inscrivent dans une logique idéologique de lutte contre des abus supposés, alors même que la fraude aux arrêts maladie reste marginale. **En revanche, rien n'est proposé pour s'attaquer aux causes réelles de l'augmentation des arrêts** : dégradation des conditions de travail, intensification des rythmes, exposition accrue aux risques professionnels, notamment les troubles musculo-squelettiques et les risques psychosociaux.

Cette situation est d'autant plus préoccupante que la réforme des retraites, qui allonge la durée de travail, contribue mécaniquement à l'usure professionnelle et à l'augmentation des arrêts maladie.

Pire encore, le gouvernement entend renforcer les pouvoirs des employeurs pour contester les arrêts de travail, accentuant ainsi une pression déjà forte sur les travailleur.euses. La possibilité de signaler des arrêts jugés « abusifs » ou d'encourager une reprise anticipée du travail participe d'une remise en cause du rôle des médecins et de la protection de la santé des travailleur.euses.

La CGT alerte également sur les pistes de réflexion soumises à la conférence travail emploi retraite, qui pourraient conduire à une modulation des droits en fonction des risques, voire à une remise en cause de la prise en charge des arrêts courts.

Pour la CGT, **la priorité doit être toute autre** :

- **améliorer concrètement les conditions de travail** ;
- renforcer la prévention des risques professionnels ;
- donner des moyens aux services de santé au travail ;
- reconnaître pleinement les maladies professionnelles et les accidents du travail.

La santé des travailleur.euses ne doit pas être une variable d'ajustement budgétaire.

Montreuil, le 10 avril 2026